

Mais nous avons estimé de devoir dire non à la proposition, ce qui allait dans votre sens. Néanmoins, si nous n'avons pas gain de cause, nous avons mis des conditions pour que nous puissions éventuellement entrer en matière. C'est cela, la situation et d'ailleurs l'association des communes du district du Lac a aussi transmis sa position à la Confédération. Lorsque je dis que le Conseil d'Etat a joué la transparence, c'est que nous avons pris position le 30 septembre et le 8 octobre de la même année 2008, j'ai moi-même transmis la position du Conseil d'Etat à l'association des communes du district du Lac, parce qu'il m'importait de donner la position par souci de transparence. Je précise que ce n'est pas ce qui se fait usuellement, mais j'ai souhaité le faire pour démontrer la transparence qu'avait le Conseil d'Etat dans ce domaine. Je peux vous le dire, puisque c'était aussi dans les discussions, j'avais promis de rencontrer, puisqu'on avait le soutien pour obtenir ces compensations, ma collègue bernoise, M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer. Je vais la rencontrer prochainement. J'ai aussi eu des discussions avec M. Dieterle, puis la semaine dernière avec M. Nicati, responsable des travaux publics dans le canton de Neuchâtel. Aujourd'hui il y a une position que nous essayerons de défendre. Mais j'aimerais quand même vous donner un élément. Je comprends tout à fait vos réactions et je sais d'ailleurs, M. le Député Johner-Etter l'a cité, j'ai eu l'occasion de parcourir votre territoire, je comprends les réactions, mais des miracles je sais que ça a eu existé. Je suis sûr que je n'en verrai pas, mais je suis certain que moi, je ne pourrai pas en faire. Donc aujourd'hui, si je peux comprendre votre réaction, vous n'êtes pas laissés pour compte. J'en veux pour preuve, si la Confédération prévoit de mettre au réseau des routes nationales la Moosstrasse, le canton n'a pas lésiné pour investir par rapport au bruit, sur la commune du Bas-Vully. A cet effet, j'ai eu une rencontre avec mes services et une délégation du Conseil communal. On s'est engagés, j'ai les chiffres ici, nous allons investir pour le coffre de cette route mais respectivement j'ai pris la décision de faire un tapis phono-absorbant pour régler les problèmes du bruit dans ce secteur. C'est un essai que le canton va faire d'une manière supplémentaire. En ce qui concerne le carrefour, ce n'est pas possible de mettre du phono-absorbant. Ça signifie que dans le courant du printemps, nous devons aussi mettre à l'enquête des parois anti-bruit. Mais vous le savez comme moi, ces parois anti-bruit, il y a quelques problèmes au niveau urbanistique, et de manière générale, on sait qu'il y aura des oppositions. Par conséquent, il faudra peut-être un certain temps. Mais les travaux vont être réalisés cette année, sauf éventuellement en regard des marchés publics s'il y a des oppositions, mais nous avons fait la promesse claire à la commune du Bas-Vully. Voilà, j'espère avoir été clair. Encore une fois, nous allons faire cette étude. Je précise encore qu'au niveau de cette étude le cahier des charges est aujourd'hui prêt pour lancer en termes de marchés publics une demande d'offres. Après, il faudra réaliser l'étude. Nous sommes au début 2010. Lorsque nous aurons les offres, respectivement le lancement du mandat, je ne peux pas vous donner la date exacte de la remise du rapport. Mais selon l'ingénieur cantonal,

fin 2011, début 2012. Voilà ce que je pouvais apporter comme précisions.

- Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

### Rapport N° 176

**sur le postulat P2031.08 Claire Peiry-Kolly concernant la simplification de la déclaration d'impôt pour certaines catégories de contribuables (en particulier pour nos personnes âgées)<sup>1</sup>**

**Peiry-Kolly Claire** (*UDC/SVP, SC*). Le postulat que j'ai déposé tendait à simplifier la déclaration d'impôt notamment pour les personnes âgées, en particulier celles au bénéfice d'une prestation complémentaire, pour qui la situation matérielle n'avait pas subi de modifications d'une année à l'autre.

Ces personnes ont parfois de l'angoisse devant l'exercice et font de plus en plus appel à des personnes bienveillantes pour remplir leur déclaration. Cela dit, les informations publiées dans le rapport du Conseil d'Etat sont fort intéressantes et démontrent aussi – je l'admets – la complexité du sujet. Toutefois, cette complexité ne devrait, me semble-t-il, pas être un obstacle en vue d'une simplification pour les personnes concernées. Il s'agirait simplement de confirmer dans une annexe que la situation matérielle n'a pas changé par rapport à l'année précédente. Cela me semblait tout à fait réalisable mais apparemment l'administration des contributions ne voit pas les choses de la même manière et je le regrette. Par ailleurs, lorsque je lis que le Service des contributions met à disposition un outil informatique performant qui s'appelle Fritax, je voudrais tout de même souligner que parmi les personnes âgées celles qui maîtrisent l'informatique et qui s'adonneraient avec un réel plaisir à surfer sur Fritax ne représentent pas encore la majorité, loin s'en faut!

Permettez-moi encore une ou deux remarques. J'ai effectivement fait mention de plus de 4000 rentiers AVS qui sont au bénéfice de prestations complémentaires. Ce chiffre correspond plus ou moins au nombre de nos aînés vivant dans leur appartement. Je pense que pour les aînés qui séjournent dans un home une personne proche s'occupe de leurs affaires administratives. Les frais médicaux pour les personnes au bénéfice d'une prestation complémentaire, ces frais, sur simple demande et par le biais de leur commune de domicile, sont remboursés par la Caisse de compensation. Quant aux réductions des primes d'assurance-maladie, il en tenu compte dans le calcul de la prestation complémentaire; donc pas de demande complémentaire! J'ajouterai aussi que les révisions de prestations complémentaires ne se font pas chaque année, idem en ce qui concerne les réductions des primes d'assurance-maladie.

Avec ces quelques réflexions et remarques, je prends acte de ce rapport dont le contenu me laisse sur ma faim. Je regrette en effet que l'on ne puisse pas ac-

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 152ss.

corder un petit cadeau de simplification pour un bon nombre de nos personnes du troisième âge. Je vous remercie pour votre attention.

**Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR).** A la lecture du rapport sur le postulat de Claire Peiry-Kolly, le groupe libéral-radical se rallie unanimement au bien-fondé de la réponse du Conseil d'Etat, qui a déjà pris toute une série de mesures pour faciliter la saisie des données fiscales notamment par son système Fritax. Il y a lieu d'ailleurs de le remercier pour cette heureuse initiative qui simplifie grandement ce travail fastidieux du remplissage de la feuille d'impôts. De plus, à l'énoncé des conséquences que pourrait engendrer une telle mesure, qui plus est, destinée à une seule catégorie de personnes, il apparaît que la simplification souhaitée par la députée Peiry n'est pas pertinente. Avec ces remarques, le groupe libéral-radical remercie le Conseil d'Etat pour son rapport explicite.

**Grandjean Denis (PDC/CVP, VE).** Le groupe démocrate-chrétien accepte les conclusions du Conseil d'Etat de ne pas établir une déclaration d'impôts particulière car les déclarations sont utiles pour de nombreux besoins, comme dit dans le rapport. Personnellement, je remplis des déclarations à quelques personnes âgées, ceci bénévolement. Pour moi, ces moments sont des échanges humains importants et permettent de conseiller ces personnes.

**Chassot Claude (ACG/MLB, SC).** Les motifs qui ont incité ma collègue Claire Peiry-Kolly à déposer ce postulat reposent sur de louables intentions. On se soucie en effet des améliorations administratives que l'Etat pourrait apporter aux déclarations d'impôt de nos aînés et notamment à ceux qui bénéficient de prestations complémentaires.

L'Etablissement cantonal des assurances sociales nous apprend notamment que les bénéficiaires, rentiers AVS et AI, sont au nombre de 10 837 d'après les chiffres, ce qui représente 4% de la population de ce canton. Les informations données en réponse en sept points par le Conseil d'Etat peuvent nous satisfaire pour l'instant et on arrive à la conclusion qu'une déclaration spécifique pour ce groupe de contribuables n'est pas forcément nécessaire. Je souscris cependant à l'idée que nous devons rester attentifs à ce que nos aînés ne soient pas noyés par des démarches administratives compliquées souvent – pour moi-même aussi – mises en place certes par des collaborateurs de l'Etat compétents. Lorsque l'on connaît, lorsque l'on sait dans quel état physique se trouvent certains aînés dans nos homes, je trouve un peu simple – permettez-moi de le dire – notamment le point 6 de la réponse qui dit: «Une fois les données enregistrées, elles le sont pour les années suivantes – j'espère qu'on aura des centaines – un simple clic et la nouvelle déclaration est prête.» Avec un certain humour noir, je dirais: «Un certain clic avant que l'on ne claque!» (*Rires!*)

En parallèle à ce que dit mon collègue Denis Grandjean, qui nous a fait la démonstration que le réel, l'humain ne sera jamais remplacé par le virtuel.

L'Alliance centre gauche remercie le Conseil d'Etat pour ses informations et prend acte de ce rapport.

**Lässer Claude, Directeur des finances.** Je ne vais pas rallonger, je ferai juste deux ou trois remarques. Si le travail n'est pas fait en amont, c'est-à-dire au moment de la déclaration d'impôt, il devra vraisemblablement être fait à un autre moment et probablement à plusieurs reprises. D'autre part, la démarche, qui part d'un bon sentiment, d'une bonne idée, pose un autre problème, c'est qui va décider que la situation n'a pas changé et qu'il faut un système simplifié? La meilleure façon de faire ce constat, c'est de remplir la déclaration, notamment pour les personnes avec des prestations complémentaires. C'est vraisemblablement la première fois que c'est peut-être un peu compliqué mais après, c'est quasiment un copié-collé. Et quand je dis copié-collé, pas forcément par ordinateur mais aussi à la main. On a parlé des gens qui sont en EMS, évidemment, mais je pars de l'idée que ce sont des personnes qui, de toute façon, sont aidées et pas seulement pour la déclaration d'impôt et c'est bien pour ça que le système Fritax s'adresse vraisemblablement plus aux personnes qui les aident qu'aux personnes aidées.

Pour terminer, j'aimerais juste dire au député Chassot que je suis entièrement d'accord qu'il faut rester attentif pour ne pas compliquer l'administration mais c'est précisément souvent dans ce parlement qu'on complique la déclaration d'impôt parce qu'il faut introduire ceci, il faut autre chose, il faut des cas particuliers, etc. Donc la meilleure façon de simplifier les déclarations d'impôt, c'est de ne pas introduire des cas particuliers.

Je vous remercie et je vous demande de prendre acte du rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

## Elections

*Résultat du scrutin organisé en cours de séance*

**Un membre de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil, en remplacement de M. Claude Chassot, démissionnaire**

Bulletins distribués: 93; rentrés: 85; blancs: 4; nul: 0; valables: 81; majorité absolue: 41.

Est élu *M. Hans-Rudolf Beyeler*, par 78 voix. Il y a 3 voix éparses.